

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 février 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME CONTENU DANS LE DISCOURS DU TRÔNE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Dans le discours du trône prononcé le 14 avril 1980, alors que le taux d'intérêt hypothécaire s'élevait à 16 p. 100, le gouvernement avait dit qu'il aiderait les personnes qui seraient incapables de renégocier leurs emprunts hypothécaires mais par la suite il a annulé ce semblant de programme d'assistance parce que le taux d'intérêt avait baissé. Je propose donc appuyé par le député de Vancouver Quadra (M. Clarke):

Que la Chambre oblige le gouvernement à tenir la promesse qu'il faisait dans le discours du trône et aide les Canadiens qui n'ont pas les moyens d'acquitter leur taux d'intérêt hypothécaire qui dépasse actuellement 16 p. 100 dans la plupart des régions du Canada en établissant le programme d'assistance promis.

Mme le Président: La motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

LE PROGRAMME CONTENU DANS LE DISCOURS DU TRÔNE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante.

Étant donné que le gouvernement s'était engagé dans le discours du trône à prendre d'importantes initiatives pour assurer que les produits renfermant du poisson sont de bonne qualité, pour en assurer une commercialisation ordonnée et pour assurer que le secteur de la pêche compte sur des investissements suffisants, grâce à un procédé permettant le recouvrement partiel, et étant donné que le gouvernement n'a pas su remplir ses engagements depuis 12 mois, je propose, avec l'appui du député de Malpègue (M. Gass):

Que la Chambre condamne l'impéritie du ministre des Pêches et des Océans qui n'a pas su remplir les promesses que le gouvernement avait faites aux pêcheurs dans le discours du trône, et qu'elle lui ordonne de prendre immédiatement des initiatives en vue de rétablir les possibilités économiques du secteur de la pêche au Canada.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que cette motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LES MESURES PROMISES DANS LE DISCOURS DU TRÔNE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Bien qu'il ait promis dans le discours du trône, le 14 avril 1980, de prévoir des emplois pour les Canadiens handicapés et d'ajouter d'autres mesures de protection à la Déclaration des droits de l'homme, le gouvernement a hésité à faire inscrire les droits des personnes handicapées dans la constitution, sous prétexte que ces droits ne pouvaient être définis. Je propose donc, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre condamne le gouvernement pour n'avoir pas rempli la promesse qu'il avait faite aux Canadiens handicapés de présenter une mesure législative modifiant la Déclaration des droits de l'homme afin que les droits des personnes handicapées soient protégés autrement que par une charte des droits.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que cette motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité. Étant donné qu'il paraît que la coalition Conservateurs-Rhinocéros est en train de se dissoudre et que des rhinocéros rouges porteurs de leur carte membre ont eu des difficultés à obtenir des invitations au congrès du parti la semaine prochaine, je propose, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):